

Le 1^{er} octobre, j'ai posé au président du Conseil du Trésor (M. Drury) plusieurs questions sur cette conférence. Ce même jour, il répondait au député de York-Sud (M. Lewis): «Une déclaration sera faite dès qu'il conviendra.» Jusqu'à maintenant, la Chambre attend toujours cette déclaration. Il est regrettable qu'on laisse se créer des malentendus à ce sujet à cause d'un manque de communications, mais, comme c'est si souvent le cas, ce sont des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre ou prononcées par des ministres occupant d'autres fonctions qui nous renseignent sur des sujets d'intérêt vital pour le Parlement.

Un article de la *Presse canadienne* en date du 9 octobre déclarait qu'après des négociations entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Affaires culturelles du Québec, un accord avait été conclu qui donne au Québec le statut de gouvernement participant. Je cite:

Cet accord donne au Québec le droit de nommer une délégation distincte à cette conférence, un droit de veto à l'égard de questions relevant de sa juridiction et le droit de participer pleinement à toutes les institutions et conseils administratifs de l'agence.

Cet article soulève d'intéressantes questions. Premièrement, on se demande qui déciderait si une question traitée au cours de la conférence relève de la juridiction fédérale ou provinciale. On s'interroge aussi sur le rôle des autres provinces au Canada. Ont-elles recherché le statut de gouvernement participant? Sinon, et il semblerait en être ainsi, quelle est leur attitude à l'égard des questions d'administration qui relèvent de la compétence provinciale? Une province, savoir, la province de Québec, parle-t-elle au nom de toutes les provinces? Est-elle la seule gardienne des droits de la langue française?

En passant devant l'édifice du centre, le jour de la conférence, j'ai remarqué que 5 drapeaux flottaient comme symboles des peuples de notre pays: le drapeau du Canada, ainsi que les drapeaux du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Même si je n'ai pas distingué le drapeau du Nouveau-Brunswick, je présume qu'il était là. J'ai vu tous les autres.

Une autre question sur laquelle trop peu de renseignements ont été fournis, bien qu'on ait cherché à en obtenir, est la désignation des délégués. Sans doute, le gouvernement «participant» du Québec devait désigner sa propre délégation. Le Québec mis à part, les autres provinces jouent-elles un rôle dans la désignation des autres délégués, ou sont-ils désignés par le gouvernement fédéral et font-ils partie du côté fédéral de la représentation lorsque la conférence commence, conférence, nous devons nous le rappeler, d'États souverains?

Une autre question à considérer est le rôle de ces autres provinces qui comptent des francophones pour lesquels elles appliquent des programmes en vue de faire progresser et de développer les institutions de langue française. Ces gens et ces provinces n'ont-ils aucun représentant à la Conférence des pays francophones?

• (10.10 p.m.)

Je suis toujours d'avis qu'il y a un domaine où la compétence et la juridiction du gouvernement national doivent

dominer sans aucune équivoque, celui des affaires internationales. La subdivision de juridictions et les modes de veto au sein d'une délégation diminuent de fait la souveraineté du gouvernement national. Recourons à tous les euphémismes que nous voudrions pour sauvegarder l'harmonie, lorsqu'il s'agit de décrire les modalités de l'entente, mais il n'en reste pas moins que le rôle du gouvernement fédéral a diminué de façon sensible dans le domaine des affaires étrangères.

A cela s'est ajoutée une sorte de confusion qui ne saurait favoriser la réputation du Canada. Depuis deux ou trois ans, nous donnons à l'étranger l'impression de bien mal diriger notre économie. Espérons que nous ne continuerons pas de compromettre notre prestige international par des modalités mal conçues et maladroitement appliquées pour résoudre les dissensions intérieures dans le domaine extérieur.

Malgré l'heure tardive, je prie le gouvernement d'agir promptement et de dire ce qui se passe à la population et aux parlementaires. Qu'on dise la vérité, qu'on fasse une mise au point, qu'on révèle les renseignements voulus. Ces récentes formules d'entretiens indirects et d'ententes secrètes ne peuvent que nuire au pays.

Il sied mal à un gouvernement, naguère voué à la démocratie directe, d'être si peu disposé à divulguer les moyens auxquels on recourt pour modifier notre image à l'étranger. Les créateurs d'Information Canada devraient nous dire tout ce qu'il en est au sujet de ces changements, peu importe le retard, et j'invite le gouvernement à nous faire une déclaration complète sur une question aussi inquiétante.

[Français]

M. Gaston Isabelle (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, je voudrais tout d'abord remercier le député de Hillsborough (M. Macquarrie) d'apporter une contribution efficace à la francophonie dans le monde entier, et j'espère qu'il continuera à appuyer l'aide que le gouvernement veut bien apporter à la francophonie mondiale.

A la suite d'une convocation du Secrétariat de l'Agence de Coopération culturelle et technique à la deuxième conférence générale de l'Agence, le gouvernement a désigné une délégation pour représenter le Canada à cette conférence.

Cette délégation, dirigée par l'honorable secrétaire d'état (M. Pelletier), que j'avais le grand honneur d'accompagner, comprenait également un groupe de ministres et de fonctionnaires des gouvernements du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba, ainsi que des fonctionnaires du gouvernement fédéral. Un communiqué de presse a été émis le 8 octobre dernier à ce sujet. Quant à la question du vote, elle ne s'est pas posée à cette conférence. Il est prévu que le Canada votera à la suite d'une consultation, tenant compte des intérêts des gouvernements provinciaux et fédéral. Aucune difficulté n'est donc prévue à cet égard.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 16.)